

COMMUNIQUE
UNSA-RETRAITES
OCTOBRE 2020



Le Bureau Retraités reprend ses activités après 7 mois d'interruption, puisque la situation sanitaire ne nous permettait pas de nous réunir, étant considérés comme « personnes à risque ».

Durant ce temps, se sont déroulées les élections des délégués Mutuelle RATP, où nous avons désormais, 6 membres du Bureau Retraités UNSA qui y siègeront :

Messieurs LAPORTE, THOMAS, BREUIL, BIDARD, COURDERT et LANGLOIS (suppléant).

Les permanences reprennent donc et peut-être, pourrons-nous organiser « un pot de l'amitié », en janvier 2021, en espérant que d'ici là, la pandémie soit circonscrite !

Bon courage à tous et prenez soin de vous.

RETRAITES : VERS UN GEL DES PENSIONS ?

La récession devrait pousser l'Agirc-Arrco à ne pas revaloriser la valeur du point.

Mauvaise nouvelle pour les retraités du secteur privé : leurs pensions complémentaires risquent fort d'être gelées, à partir du 1^{er} novembre et durant les douze mois suivants. Sauf coup de théâtre, c'est l'arbitrage qui devrait être rendu, jeudi 8 octobre, lors d'un conseil d'administration (CA) de l'Agirc-Arrco, la caisse chargée de gérer ce type de prestations. L'absence de revalorisation tient, sans surprise, à la récession en cours, qui a [mis à mal les finances de ce régime paritaire](#), copiloté par les partenaires sociaux.

Le sujet a été abordé, mercredi 30 septembre, lors d'une réunion du bureau de l'Agirc-Arrco. Composée de représentants de chaque organisation syndicale et patronale, cette instance devait, en effet, émettre une proposition sur la « valeur de service du point » – qui permet de calculer les pensions octroyées à près de 13 millions de personnes. Ce paramètre progresse à un rythme qui est fixé, tous les ans, par les organisations de salariés et d'employeurs, en vertu de règles très précises édictées dans plusieurs accords nationaux interprofessionnels.

Ainsi, la valeur du point ne peut ni diminuer ni être augmentée au-delà d'un certain seuil, qui est déterminé en fonction de l'évolution des prix, des salaires et du niveau des réserves financières détenues par l'Agirc-Arrco. Pour la période 2019-2022, il avait, de surcroît, été prévu que les prestations s'accroissent au moins aussi vite que l'inflation.

Mercredi, les membres du bureau ont finalement préconisé la solution la moins favorable pour les retraités : pas de relèvement de la valeur du point, le but étant de contenir les dépenses liées au paiement des prestations. Une suggestion justifiée par la dégradation des comptes du régime : en 2020, le déficit pourrait osciller entre 6 et 8 milliards d'euros.

DERNIERE
MINUTE

Le conseil d'Administration AGIRC-ARRCO a décidé de ne pas revaloriser la valeur du point pendant un an, pour cause de COVID19.

REVALORISATION DE CERTAINES RETRAITES :

Plusieurs dizaines de milliers de retraités devraient voir leur **pension revalorisée** à partir du 1er octobre. En effet, ceux qui perçoivent **moins de 2.000 euros** bruts par mois, vont voir leur pension augmenter de **1 %**. Pour les retraités qui touchent entre **2.000 et 2.014 euros**, cette revalorisation oscillera entre **0,4 et 0,8 %**.

CARTES DE CIRCULATION RATP POUR LES RETRAITES :

Avis aux agents RATP retraités dont les cartes « Personnel RATP-Retraité » ont été produites il y a dix ans : celles-ci arrivent à expiration en 2020. Vous êtes donc invités à procéder dès maintenant, à leur renouvellement.

Pour renouveler leur carte, les retraités concernés doivent envoyer leur demande sur papier libre à l'adresse suivante :

**RATP - CML/TVV/VEX
Gestion des cartes « Opération 2020 »
LAC CH20
34, rue Championnet
75889 Paris cedex 18**

La demande devra comporter les informations suivantes :

- **nom et prénom,**
- **adresse postale de résidence principale** pour la réception de la carte,
- **numéro de téléphone** pour être contacté rapidement en cas de besoin,
- **matricule d'agent actif.**

Devra également être jointe une **photo d'identité au format 35 x 45 mm**, type passeport ou carte nationale d'identité, permettant d'identifier clairement le demandeur ou la demandeuse.

Précision importante : un grand nombre de cartes ayant été émises il y a dix ans – d'où la décision d'un renouvellement par anticipation –, **les délais pourront être longs** avant que les demandeurs reçoivent leurs nouvelles cartes. **En attendant, les demandeurs doivent conserver leur carte actuelle, qui reste toujours valide.**

COTISATION 2020 :

Nous vous rappelons que pour 2020, la cotisation syndicale reste fixée à **30 Euros**. Nous vous rappelons l'obligation de remplir un bulletin d'adhésion, avant le 31 décembre 2020.

PERMANENCE :

Nous vous rappelons que les prochaines permanences du Bureau Retraités ont lieu les :



LUNDI 16 NOVEMBRE 2020 et
LUNDI 14 DECEMBRE 2020
De 9 H 30 à 12 H 30
Au siège du Syndicat
11 rue Victor Hugo – 93170 BAGNOLET
Mail : unsaretraites@laposte.net

| | |
|---------------------|------------|
| LAPORTE Jean-Claude | Conducteur |
| THOMAS Jean-Claude | Machiniste |
| BIDARD Jacques | Conducteur |
| BREUIL Jean-Louis | Conducteur |
| CANTRAINNE Philippe | Machiniste |
| COUDERT Bernard | Maîtrise |
| LANGLOIS Claude | Conducteur |
| LAPERSONNE Serge | Machiniste |
| CLAVEL Alain | Conducteur |